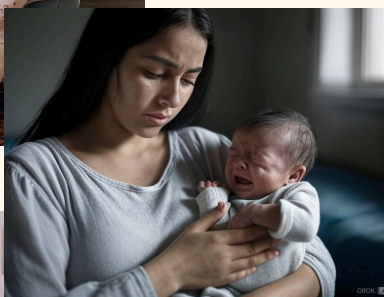


Familles Marocaines en Transition

2000-2024

Par Maria CHARAF



Familles Marocaines en Transition

(2000-2024)

Contexte et objectifs

Cet ouvrage explore les transformations démographiques majeures au Maroc entre 2000 et 2024, marquées par une baisse significative de la fécondité, un recul du mariage et une augmentation des divorces. L'objectif principal est de démontrer que ces tendances ne sont pas principalement dues aux réformes du Code de la Famille, mais à des facteurs socio-économiques, culturels et psychologiques plus profonds. L'ouvrage vise à fournir une analyse nuancée et documentée, en s'appuyant sur des données quantitatives, des études qualitatives et des témoignages, afin de proposer des recommandations politiques et sociétales pour l'avenir.

Par Maria Charaf

www.koony.ma et www.parity.ma

YouTube : @mariacharf3814

@koony9938

Facebook : facebook.com/maria.charaf

Parity.ma

Koony.ma

TikTOK : @maria.charaf1

Table des Matières

Résumé.....	6
Introduction.....	9
1. Contexte général.....	9
2. Objectif du livre.....	9
Partie I : Tendances démographiques et sociales.....	11
1. Évolution de la fertilité.....	11
1.1 Tendances.....	11
1.2 Facteurs explicatifs.....	12
1.3 Conséquences de la baisse de la fertilité.....	12
2. Recul du mariage.....	13
2.1 Tendances observées.....	13
2.2 Facteurs explicatifs du recul du mariage.....	13
2.3 Conséquences du recul du mariage.....	14
3. Augmentation du nombre de divorces.....	15
3.1 Tendances observées.....	15
3.2 Facteurs contributifs.....	15
3.3 Conséquences de l'augmentation des divorces.....	16
Partie II: Analyse des causes de la transition familiale.....	16
1. Impact des facteurs économiques.....	17
1.1. Le chômage et l'instabilité économique.....	17
1.2. Le coût de la vie et le fardeau économique.....	17
1.3. Inégalités de revenu et disparités socio-économiques.....	18
1.4. Les transferts de fonds et leur influence.....	18
1.5. Politiques économiques et mondialisation.....	18
2. Facteurs sociaux et culturels.....	19
2.1. Changement des aspirations individuelles.....	19
2.2. Évolution des rôles de genre.....	20
2.3. Influence des médias et des réseaux sociaux.....	20

2.4. Affaiblissement des structures traditionnelles.....	21
2.5. Impact des migrations.....	21
2.6. Conséquences des changements sociaux et culturels.....	21
3. Facteurs juridiques et institutionnels.....	22
3.1. Le Code de la Famille : un bouc émissaire ?.....	22
3.2. Accès des femmes à l'éducation et au marché du travail.....	23
3.3. Rôle des institutions étatiques et non étatiques.....	23
3.4. Limites des réformes juridiques.....	24
3.5. Impact des révisions en cours du Code de la Famille.....	24
3.6. Conséquences des facteurs juridiques et institutionnels.....	24
4. Facteurs psychologiques et relationnels.....	25
4.1. Montée des attentes envers le mariage.....	25
4.2. Conflits conjugaux et manque de communication.....	26
4.3. Stress économique et pression sociale.....	26
4.4. Impact de la santé mentale.....	26
4.5. Rôle de la médiation et du soutien conjugal.....	26
4.6. Conséquences des facteurs psychologiques et relationnels...	27
Partie III : Code de la Famille, Réalités et Préjugés.....	29
1. Réalités et Synthèses d'Études Universitaires.....	29
1.1 Avis d'Expert-e-s.....	29
1.2 Parole aux couples.....	29
1.3 Comparaisons régionales.....	30
1.4 Analyse des politiques publiques.....	30
2. Déconstruction des Préjugés.....	31
2.1 Le Code de la Famille : un bouc émissaire ?.....	31
2.2. Code de la Famille de 2004.....	32
2.3 Facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents.....	33
2.4 Limites des réformes 2004 du Code de la Famille.....	33
2.5 Réformes en cours du Code de la famille (2022–2025).....	34

3. L'égalité est la solution.....	36
3.1. Contexte de l'égalité des sexes au Maroc.....	36
3.2. Impact de l'égalité sur les tendances démographiques.....	38
3.3. Bénéfices de l'égalité des sexes.....	39
3.4. Défis persistants.....	39
Partie IV : Recommandations et perspectives.....	41
1. Soutien économique aux jeunes et aux couples.....	41
1.1 Emploi des jeunes.....	41
1.2 Qualifier pour les métiers de demain.....	41
1.3 Allègement des coûts du mariage.....	42
2. Soutenir et accompagner la famille.....	42
2.1 Renforcer les services de médiation familiale.....	42
2.2 Développer les structures d'aide à la famille.....	42
2.3 Soutien aux familles monoparentales.....	43
3. Égalité et Inclusion.....	44
3.1 Promotion de l'égalité des sexes.....	44
3.2 Focus sur les populations vulnérables.....	45
Conclusion générale.....	47
Message clé.....	48
Ouverture et perspectives.....	48
Annexe 1 : Définitions des principales abréviations.....	51
Annexe 2 : Définitions des principaux concepts.....	53
Annexe 3 : Références.....	55

Résumé

Entre 2000 et 2024, le Maroc a connu des transformations démographiques majeures : baisse de la fécondité, recul du mariage et augmentation des divorces. Ces changements, souvent attribués par certains conservateurs aux initiatives pour atteindre l'égalité des sexes et aux réformes passées ou en cours du Code de la Famille, sont en réalité le résultat de facteurs socio-économiques et culturels plus profonds.

Le présent ouvrage plaide pour une refonte du Code de la Famille, avec comme trame de fond l'égalité entre les sexes.

Chiffres clés

- **Fécondité** : Le taux de fécondité est passé de **3,0 enfants par femme en 2000 à 1,97 en 2024**, en dessous du seuil de renouvellement des générations.
- **Mariage** : L'âge moyen au premier mariage a augmenté, passant de **26 à 30 ans pour les femmes et de 30 à 34 ans pour les hommes**.
- **Divorce** : Le taux de divorce est **6,3 pour 1 000 couples en 2024** et 1 Divorce pour 10 mariages la même année.
- **Familles dirigées par des femmes** : Environ **1,5 million de familles** sont dirigées par des femmes, soit **20% des ménages marocains**.

Ces chiffres reflètent une société en pleine mutation, où les aspirations individuelles et les défis économiques redéfinissent les structures familiales traditionnelles.

Causes profondes des transitions familiales au Maroc

- **Facteurs économiques** : Actuellement, environ un tiers des hommes et les deux tiers des femmes en âge de se marier ou marié-es sont au chômage ou travaillent sans rémunération ou touchent un salaire inférieur au SMIG et au SMAG (*estimation*). De plus, le coût élevé du mariage et la précarité économique retardent les unions et réduisent la fécondité.

- **Facteurs sociaux et culturels** : Les jeunes aspirent à plus d'autonomie et d'épanouissement personnel avant de fonder une famille. L'éducation des femmes et leur participation au marché du travail ont changé les dynamiques familiales.
- **Facteurs juridiques** : Quelques dispositions du Code de la Famille de 2004 ont levé une partie des injustices et discriminations que subissent les femmes au sein de la famille, mais leurs impacts sur les tendances démographiques est limité par des résistances culturelles et une application territoriale inégale.

Pour une refonte du Code de la Famille centré sur l'égalité : L'égalité entre les sexes n'est pas un problème, mais une solution pour construire des familles plus stables et équilibrées. Une refonte du Code de la Famille est nécessaire pour :

- **Renforcer les droits des femmes** : L'Etat est appelé à garantir l'égalité dans toutes les dispositions du code de la famille, ainsi que dans tout le système juridique national et protéger les femmes contre les violences domestiques et les discriminations.
- **Faciliter l'accès à la justice** : Par la simplification par les autorités compétentes, des procédures de divorce et de médiation familiale en proposant des services de soutien psychologique et juridique aux jeunes couples et aux familles en difficulté.
- **Promouvoir un modèle de famille équilibré** : Encourager le partage des responsabilités domestiques et éducatives entre les conjoints et sensibiliser les communautés à l'importance de l'égalité des sexes pour la stabilité familiale.

Les transformations démographiques au Maroc ne sont pas une menace, mais une opportunité pour repenser les structures familiales et promouvoir l'égalité entre les sexes. Une refonte du Code de la Famille, centrée sur l'égalité, les droits des femmes et la justice sociale, est essentielle pour construire un avenir où les familles marocaines sont plus résilientes, équilibrées et épanouies.

Introduction

1. Contexte général

Dans le paysage socio-économique et culturel marocain, plusieurs tendances démographiques et sociales marquent la période de 2000 à 2024, notamment la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces. Selon les rapports du Haut-Commissariat au Plan (HCP) de 2024, la fécondité est passée de 3,0 enfants par femme en 2000 à 1,97 en 2024. Parallèlement, le taux de mariage a diminué, avec un âge moyen au premier mariage en hausse, passant de 26 à 30 ans pour les femmes et de 30 à 34 ans pour les hommes (HCP, 2023). L'augmentation des divorces est également notable, avec un taux multiplié par 2,5 entre 2000 et 2024 (Ministère de l'Intérieur, 2024). Ces phénomènes sont d'importance cruciale pour la société marocaine, car ils révèlent des transformations profondes dans les structures familiales et sociales. La période considérée est marquée par des réformes significatives, notamment le Code de la Famille de 2004, puis le lancement de la réforme attendue en 2025, qui marquera sans doute le paysage juridique et social au Maroc.

2. Objectif du livre

L'objectif de ce livre est de démontrer que la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces ne sont pas principalement attribuables aux modifications de quelques dispositions du Code de la Famille de 2004 ou à ses révisions en cours. Le livre vise à identifier et analyser les causes sous-jacentes de ces tendances, telles que les facteurs économiques, les changements normatifs sociaux et culturels.

Partie I : Tendances démographiques et sociales

1. Évolution de la fertilité¹

La baisse de la fertilité au Maroc entre 2000 et 2024 constitue l'une des transformations démographiques les plus marquantes de cette période.

1.1 Tendances

- **Taux de fécondité sous le seuil de remplacement** : Selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), le taux de fécondité (indice synthétique de fécondité) (ISF) est passé de 3,0 enfants par femme en 2000 à 1,97 en 2024, qui est inférieur au seuil de renouvellement des générations généralement estimé à 2,1 enfants par femme. Cela signifie que la population marocaine tend à se stabiliser, voire à diminuer à long terme. Cette baisse s'inscrit dans une tendance globale observée dans de nombreux pays en développement, mais elle revêt des spécificités propres au contexte marocain.

- **Baisse observée tant en milieu urbain que rural** : Cette tendance à la baisse est constatée dans toutes les régions du pays, tant en milieu urbain que rural. En 2024, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,77 en milieu urbain et de 2,37 en milieu rural.

- **Accélération de la transition démographique** : Cette baisse du taux de fécondité témoigne d'une accélération de la transition démographique au Maroc, un phénomène observé dans de nombreux pays développés et en développement. Parmi les facteurs explicatifs de la baisse de la fertilité nous pouvons citer :

¹ Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Rapports sur la population et la fécondité (2000-2024)*.

- Ministère de la Santé : *Enquêtes nationales sur le planning familial (2024)*.

- Banque Mondiale : *Données sur l'urbanisation et l'éducation au Maroc (2024)*.

1.2 Facteurs explicatifs

La baisse de fertilité résulte de plusieurs facteurs tels que l'urbanisation, l'accès à l'éducation et au planning familial, ainsi qu'à l'impact des changements culturels.

a. **Urbanisation** : L'exode rural et l'urbanisation croissante ont modifié les structures familiales traditionnelles. En 2024, plus de 65% de la population marocaine vit en milieu urbain (HCP, 2024), où les familles tendent à être plus petites et à privilégier la qualité de vie, alors que ce taux n'était que de 55 % en 2000.

b. **Accès à l'éducation**: L'augmentation du taux de scolarisation des femmes, en particulier dans l'enseignement supérieur, a retardé l'âge du mariage et réduit le nombre d'enfants par femme. En 2024, 42% des femmes âgées de 25 à 34 ans ont un diplôme universitaire. (HCP, 2024).

c. **Planning familial** : Les programmes de planning familial, soutenus par le gouvernement et les organisations internationales, ont permis une meilleure maîtrise de la natalité. En 2024, 67% des femmes mariées utilisent une méthode contraceptive (Ministère de la Santé, 2024).

d. **Changements socio-culturels** : Les aspirations des couples marocains ont évolué, avec une priorité accordée à l'épanouissement personnel, à la carrière professionnelle et à l'éducation des enfants.

1.3 Conséquences de la baisse de la fertilité

- **Vieillesse de la population** : La baisse de la fécondité entraîne un vieillissement progressif de la population, avec des implications pour les systèmes de retraite et de santé.

- **Transformation des structures familiales** : Les familles nucléaires remplacent progressivement les familles élargies, modifiant les dynamiques de solidarité intergénérationnelle.

Ce chapitre analyse l'évolution de la fertilité au Maroc. Il met en lumière les facteurs structurels et culturels qui expliquent cette baisse, tout en soulignant ses implications pour la société marocaine.

2. Recul du mariage²

Le recul du mariage au Maroc entre 2000 et 2024 est un phénomène significatif, reflétant des transformations profondes dans les comportements et les aspirations des jeunes Marocains. Selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), le taux de mariage a diminué de manière notable au cours de cette période, avec une augmentation de l'âge moyen au premier mariage.

2.1 Tendances observées

- **Augmentation de l'âge moyen au premier mariage** : En 2000, l'âge moyen au premier mariage était de 26 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. En 2024, ces chiffres ont augmenté respectivement à 30 ans pour les femmes et 34 ans pour les hommes (HCP, 2024).
- **Taux de célibat en hausse** : En 2024, 35% des femmes et 40% des hommes âgés de 25 à 34 ans sont célibataires (HCP, 2024).

2.2 Facteurs explicatifs du recul du mariage

- Urbanisation et modernisation** : L'urbanisation croissante a conduit à un changement dans les normes sociales et familiales. Les jeunes urbains tendent à privilégier leur carrière professionnelle et leur indépendance financière avant de se marier.
- Accès à l'éducation** : L'augmentation du taux de scolarisation, particulièrement chez les femmes, a conduit à un retard de l'âge du

² - Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Rapports sur les tendances du mariage et de la population (2000-2024)*.

- Ministère de l'Intérieur : *Données sur les actes de mariage (2024)*.

- *Études sociologiques : Analyses des comportements conjugaux et familiaux au Maroc (2024)*.

mariage. Les femmes mieux éduquées sont plus enclines à chercher un emploi et à retarder le mariage.

c. **Facteurs économiques** : Le chômage et la précarité économique constituent des obstacles majeurs au mariage. Le coût élevé du mariage, y compris le "sadaq"³ et les cérémonies, dissuade de nombreux jeunes de se marier.

d. **Changements socio-culturels** : L'acceptation croissante du célibat et l'évolution des normes familiales ont conduit à une diminution de la pression sociale pour se marier.

2.3 Conséquences du recul du mariage

Le recul du mariage impacte non seulement la fécondité, mais aussi les structures familiales.

- **Changements dans les structures familiales** : La baisse du mariage conduit à une augmentation des familles monoparentales et des ménages en union libre, sans acte de mariage et sans enfants.

- **Impact sur la fécondité** : Le recul du mariage est associé à une baisse de la fécondité, car de plus en plus de femmes et d'hommes choisissent de différer ou de renoncer au mariage et, par conséquent, à la maternité/paternité.

Ce chapitre analyse le recul du mariage au Maroc, mettant en lumière les facteurs socio-économiques et culturels qui contribuent à cette tendance.

³ Sadaq: Somme d'argent ou cadeaux offerts par le marié à la mariée la veille des noces musulmanes.

3. Augmentation du nombre de divorces⁴

L'augmentation du nombre de divorces au Maroc entre 2000 et 2024 est un phénomène significatif, reflétant des changements profonds dans les relations conjugales et les normes sociales. Selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), le taux de divorce a plus que doublé pendant cette période.

3.1 Tendances observées

En 2000, le taux de divorce était de 2,5 pour 1000 couples. En 2024, ce taux a atteint 6,3 pour 1000 couples (HCP, 2024). Les divorces par consentement mutuel ont augmenté de 30% entre 2000 et 2024. Les divorces pour discorde (chiquaq) ont augmenté de 45% sur la même période (Ministère de l'Intérieur, 2024).

3.2 Facteurs contributifs

- a. **Facteurs économiques** : Le chômage et la précarité économique sont des obstacles majeurs, contribuant à **30% des divorces** (HCP, 2024).
- b. **Changements socio-culturels** : L'augmentation de l'éducation des femmes et leur autonomisation ont conduit à une plus grande conscience des droits individuels.
- c. **Pressions sociales et familiales** : La pression de la société et des familles peut conduire à des divorces lorsque les attentes ne sont pas satisfaites.
- d. **Facteurs psychologiques** : Les conflits conjugaux, le manque de communication et les attentes non réalistes envers le mariage sont des facteurs importants.

⁴- Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Rapports sur les tendances du divorce (2000-2024)*.

- Ministère de l'Intérieur : *Données sur les actes de divorce (2024)*.

- *Études sociologiques : Analyses des facteurs contributifs au divorce au Maroc (2024)*.

3.3 Conséquences de l'augmentation des divorces

a. **Impact sur les enfants:** Les enfants de couples divorcés peuvent subir des effets négatifs sur leur développement socio-émotionnel.

b. **Changements dans les structures familiales :** L'augmentation des divorces conduit à une diversification des structures familiales, avec une plus grande proportion de familles monoparentales. En 2023, le nombre de **familles dirigées par une femme** au Maroc est estimé à environ **1,5 million de familles**, selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cela représente environ **20% des ménages** marocains. La majorité de ces familles se trouvent dans les zones urbaines, où les femmes divorcées ou séparées ont un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi. Cependant, une proportion significative existe également dans les zones rurales, en raison de la migration des hommes pour le travail. Beaucoup de ces familles vivent dans des conditions économiques difficiles, avec des revenus limités. Les femmes chefs de famille rencontrent souvent des obstacles pour accéder à des emplois stables et bien rémunérés. Dans certaines régions, les femmes chefs de famille font face à des préjugés sociaux.

Ce chapitre examine l'augmentation du nombre de divorces au Maroc, mettant en lumière les facteurs économiques, socioculturels et psychologiques qui contribuent à cette tendance.

Partie II: Analyse des causes de la transition familiale

1. Impact des facteurs économiques⁵

Dans l'analyse des tendances démographiques observées au Maroc entre 2000 et 2024, les facteurs économiques constituent un élément clé. Alors que les réformes du Code de la Famille de 2004 et sa révision en cours sont souvent au cœur des débats, les conditions économiques sous-jacentes ont joué un rôle majeur dans la baisse de la fécondité, le recul du mariage et la hausse du divorce.

1.1. Le chômage et l'instabilité économique

Le chômage, particulièrement parmi les jeunes, a été un défi persistant. En 2024, le taux de chômage chez les jeunes était d'environ 20%, créant une pression économique significative sur les individus en âge de se marier. L'incapacité à trouver un emploi stable peut retarder le mariage et réduire le désir d'avoir des enfants, car la stabilité économique est souvent une condition préalable pour fonder une famille.

1.2. Le coût de la vie et le fardeau économique

L'augmentation du coût de la vie, notamment le prix du logement et l'inflation, a rendu difficile pour de nombreux couples de se marier et d'avoir des enfants. Le fardeau financier de la création d'une famille est devenu un obstacle important pour les jeunes adultes, influençant leurs décisions de mariage et de procréation.

⁵ - Haut-Commissariat au Plan (HCP)
- Banque mondiale
- Ministère de l'Intérieur
- Études académiques et rapports spécialisés

1.3. Inégalités de revenu et disparités socio-économiques

Les inégalités de revenu se sont accrues, affectant différemment les taux de mariage et de fécondité selon les groupes socio-économiques. Les individus issus de milieux plus favorisés peuvent se marier et avoir des enfants, tandis que ceux en situation de précarité économique rencontrent des défis plus importants, ce qui peut conduire à des comportements démographiques polarisés.

1.4. Les transferts de fonds et leur influence

Les transferts de fonds des Marocains à l'étranger ont un impact dual sur les dynamiques familiales. Ils peuvent faciliter le mariage et la procréation en apportant un soutien financier, mais l'absence de membres de la famille due à la migration peut également contribuer à des bris familiaux et à une augmentation des divorces.

1.5. Politiques économiques et mondialisation

Les politiques économiques et sociales mises en place entre 2000 et 2024 par l'Etat Marocain, ainsi que les effets de la mondialisation, des crises économiques, financières et sanitaires sur le marché du travail ont aggravé la vulnérabilité des franges sociales déjà en difficulté, tels que les jeunes femmes et les jeunes hommes en âge de se marier, ainsi que les couples des classes moyennes ou démunies. Les choix en matière de famille sont donc fortement impactés par les opportunités et les politiques économiques et sociales.

Les facteurs économiques, tels que le chômage, le travail précaire ou non rémunéré, le coût de la vie, les inégalités de revenu et les transferts de fonds, ainsi que l'insuffisance de la protection sociale et de la couverture médicale ont collectivement contribué aux tendances démographiques observées. Ces facteurs ont un impact plus significatif que les réformes légales sur la fécondité, le mariage et le divorce au Maroc. Cette analyse

est essentielle pour comprendre les transformations sociales en cours et pour orienter les politiques futures.

Ce chapitre met en lumière l'importance des facteurs économiques dans l'explication des tendances démographiques, tout en préparant le terrain pour l'exploration de dimensions sociales, culturelles et politiques dans les chapitres suivants.

2. Facteurs sociaux et culturels⁶

Les transformations sociales et culturelles au Maroc entre 2000 et 2024 ont joué un rôle central dans la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces. Ces changements reflètent une évolution des normes, des valeurs et des aspirations des individus, influencée par des dynamiques locales et globales.

2.1. Changement des aspirations individuelles

Priorité à l'éducation et à la carrière : L'accès accru à l'éducation, en particulier pour les femmes, a modifié leurs aspirations. Cette évolution a impacté la participation des femmes au marché du travail et leur aspirations professionnelles en terme de carrière et d'accès aux postes de responsabilité, retardant ainsi l'âge du mariage et réduisant le nombre d'enfants par femme. Les hommes, quant à eux, privilégient de plus en plus leur stabilité professionnelle et leur plan de carrière avant de fonder une famille.

Individualisation des choix de vie : La montée de l'individualisme a réduit la pression sociale pour se marier et avoir des enfants. Les jeunes

⁶ - Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Rapports sur la population, le mariage et le divorce (2000-2024)*.

- Ministère de la Santé : *Enquêtes sur la santé reproductive et la planification familiale (2024)*.

- Études sociologiques: *Analyses des changements sociaux et culturels au Maroc (2024)*.

- Banque Mondiale : *Données sur les migrations et les transferts de fonds (2024)*.

Marocains aspirent davantage à l'épanouissement personnel, à la liberté et à l'autonomie financière.

2.2. Évolution des rôles de genre

Autonomisation des femmes : La Constitution de 2011 a légiféré l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, les femmes marocaines veulent aujourd'hui un nouveau Code de la Famille, dont le fil conducteur est l'égalité, conformément aux dispositions de la constitution.

Les femmes aspirent et accèdent plus qu'auparavant à l'autonomisation, qui est leur filet de secours face aux discriminations et aux aléas. Cependant, cette autonomisation n'est pas la cause principale des divorces, mais plutôt un facteur qui permet aux femmes de ne plus subir l'injustice et la violence quelque soit sa forme ou sa cause.

Répartition des rôles domestiques : Les attentes des femmes en matière de partage des tâches domestiques et de responsabilités familiales ont évolué. Les conflits liés à la répartition inégale des rôles contribuent à l'augmentation des divorces.

2.3. Influence des médias et des réseaux sociaux

Modèles conjugaux et familiaux : Les médias et les réseaux sociaux ont introduit de nouveaux modèles de relations conjugales, souvent idéalisés, qui contrastent avec les réalités locales. Ces modèles peuvent créer des attentes irréalistes chez les jeunes couples, conduisant à des désillusions et à des divorces.

Exposition à des normes globales : L'accès à Internet et aux réseaux sociaux a exposé les Marocains et les Marocaines à des normes culturelles et sociales globales, favorisant une remise en question des traditions locales et une adoption progressive de modes de vie plus individualistes.

2.4. Affaiblissement des structures traditionnelles

Déclin de la famille élargie : La famille élargie, autrefois pilier de la société marocaine, a perdu de son influence. Les jeunes couples préfèrent vivre de manière indépendante, réduisant ainsi le soutien familial traditionnel.

Affaiblissement des réseaux de solidarité: Les réseaux de solidarité traditionnels, tels que le soutien tribal ou de la famille élargie, ou du voisinage, de la communauté, se sont affaiblis, laissant les couples seuls et démunis face à des défis conjugaux sans soutien extérieur.

2.5. Impact des migrations

Migration interne et externe : La migration des zones rurales vers les villes, ainsi que l'émigration vers l'étranger, a perturbé les structures familiales traditionnelles. L'absence de membres clés de la famille peut entraîner des tensions et des divorces.

Influence des diasporas : Les Marocains résidant à l'étranger ramènent souvent des normes et des valeurs différentes, influençant les comportements conjugaux et familiaux au Maroc.

2.6. Conséquences des changements sociaux et culturels

Baisse de la fécondité : Les nouvelles aspirations et les priorités individuelles ont conduit à une réduction du nombre d'enfants par femme, qui est devenu 1,97 inférieur au seuil de renouvellement des générations.

Recul du mariage : Le mariage est perçu actuellement comme une option plutôt qu'une obligation, avec un âge moyen au premier mariage en hausse (30 ans pour les femmes et 34 ans pour les hommes en 2024).

Augmentation des divorces: Les attentes élevées envers le mariage, combinées à une plus grande autonomie des femmes, ont contribué à une hausse des divorces, notamment par consentement mutuel et pour discorde (chiquaq).

Ce chapitre analyse les facteurs sociaux et culturels qui ont influencé les tendances démographiques au Maroc entre 2000 et 2024. Il met en lumière l'évolution des aspirations individuelles, des rôles de genre et des structures familiales, tout en soulignant l'impact des médias, des migrations et de l'individualisation des choix de vie. Cette analyse démontre que ces transformations sont des causes profondes des changements observés, indépendamment des réformes du Code de la Famille.

3. Facteurs juridiques et institutionnels⁷

Les réformes juridiques et les cadres institutionnels ont joué un rôle important dans les transformations démographiques au Maroc entre 2000 et 2024. Bien que le Code de la Famille de 2004 (Moudawana) et ses révisions attendues aient souvent été mis en avant comme des facteurs clés, leur impact réel sur la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces doit être analysé de manière nuancée. Ce chapitre explore les dimensions juridiques et institutionnelles qui ont influencé ces tendances.

3.1. Le Code de la Famille : un bouc émissaire ?

Les réformes du code de la famille ont un impact limité sur les tendances démographiques. Contrairement à certaines idées reçues, les réformes du Code de la Famille n'ont pas directement causé la baisse de la fécondité; ni l'augmentation des divorces. Elles ont plutôt fourni un cadre juridique pour accompagner des changements sociaux déjà en cours.

Les données montrent que la baisse de la fécondité et l'augmentation des divorces étaient déjà amorcées avant 2004, suggérant que d'autres

⁷ - Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Rapports sur la population, le mariage et le divorce (2000-2024)*.

- Ministère de la Santé : *Enquêtes sur la santé reproductive et la planification familiale (2024)*.

- Ministère de la Justice : *Données sur les divorces et les réformes du Code de la Famille (2024)*.

- *Études académiques: Analyses des impacts des réformes juridiques sur les dynamiques familiales (2024)*.

facteurs (économiques et sociaux) sont plus déterminants dans cette évolution.

3.2. Accès des femmes à l'éducation et au marché du travail

Éducation : L'accès accru des filles à l'éducation a été un facteur clé dans l'évolution des dynamiques familiales. Le progrès enregistré dans l'éducation des filles a retardé l'âge du mariage et a contribué à la réduction du nombre d'enfants par femme.

Autonomie : La participation des femmes au marché du travail a renforcé leur autonomie financière, leur permettant de refuser des mariages précaires ou de demander le divorce en cas de conflits conjugaux.

3.3. Rôle des institutions étatiques et non étatiques

Planification familiale : Les programmes de planning familial, soutenus par le gouvernement et les organisations internationales, ont largement contribué à la réduction de l'indice de fertilité, et ont permis une meilleure maîtrise de la natalité. En 2024, 67% des femmes mariées utilisent une méthode contraceptive (Ministère de la Santé, 2024).

Médiation : Les centres de médiation familiale, créés dans le cadre des réformes du Code de la Famille, ont constitué une avancée institutionnelle, mais insuffisante au regard des besoins des couples et des tribunaux en gestion des conflits conjugaux, pour la prévention des divorces. Ceci est imputable à l'insuffisance des moyens affectés à cette mission au regard des défis à relever.

Soutien aux femmes divorcées : Des initiatives gouvernementales et associatives ont été mises en place pour soutenir les femmes divorcées, notamment en matière de logement, d'emploi et de garde d'enfants.

3.4. Limites des réformes juridiques

Application inégale : Dans les zones rurales et au sein des milieux conservateurs, les réformes du Code de la Famille sont souvent mal appliquées, limitant leur impact sur les dynamiques familiales.

Résistances culturelles : Les normes culturelles et religieuses continuent d'influencer les comportements conjugaux, parfois en contradiction avec les dispositions légales.

3.5. Impact des révisions en cours du Code de la Famille

Projets de réforme : Les révisions en cours du Code de la Famille visent à éliminer certaines injustices et discriminations subies par les femmes et à adapter le cadre juridique aux réalités sociales actuelles. Cependant, leur impact sur les tendances démographiques reste à évaluer.

Débats publics : Le débat qui a lieu au Maroc actuellement au sujet des révisions du Code de la Famille, et qui transcende toutes les sphères, reflète les tensions entre modernistes et conservateurs, ainsi que les attentes divergentes des différentes franges de la société marocaine.

3.6. Conséquences des facteurs juridiques et institutionnels

Les réformes juridiques ont accompagné, plutôt que causé, la transition démographique. L'accès des femmes à l'éducation et au marché du travail, soutenu par des réformes juridiques, a retardé l'âge du mariage et réduit la pression sociale pour se marier.

Certes, les réformes du Code de la Famille ont facilité l'accès de la femme au divorce, mais l'augmentation des divorces est principalement due à des facteurs socio-économiques et culturels cités plus haut.

Ce chapitre offre une analyse approfondie des facteurs juridiques et institutionnels qui ont influencé les tendances démographiques au Maroc

entre 2000 et 2024. Il démontre que les réformes du Code de la Famille ont accompagné, plutôt que causé, les changements observés, et il met en lumière le rôle des institutions étatiques et non étatiques dans ces transformations. Cette analyse souligne la nécessité de considérer les dimensions juridiques dans un contexte plus large, intégrant les facteurs économiques, sociaux et culturels.

4. Facteurs psychologiques et relationnels⁸

Les facteurs psychologiques et relationnels jouent un rôle crucial dans les dynamiques conjugales et familiales au Maroc. Entre 2000 et 2024, l'évolution des attentes, des comportements et des interactions au sein des couples a contribué à la baisse de la fécondité, au recul du mariage et à l'augmentation des divorces. Ce chapitre explore les dimensions psychologiques et relationnelles qui sous-tendent ces tendances.

4.1. Montée des attentes envers le mariage

Idéalisation du mariage : Les médias, les réseaux sociaux et les influences culturelles ont contribué à une idéalisation du mariage, créant des attentes souvent irréalistes. Les jeunes couples aspirent à une relation harmonieuse, basée sur l'amour et le partenariat, ce qui peut entraîner des déceptions lorsque la réalité ne correspond pas à ces idéaux.

Changement des priorités : Les attentes en matière de communication, de partage des tâches domestiques et de soutien émotionnel ont évolué. Les conflits liés à ces attentes non satisfaites sont une cause majeure de divorce.

⁸ - Haut-Commissariat au Plan (HCP) : *Enquête sur les ménages et les dynamiques familiales*.

- Ministère de la Santé : *Données sur l'accès aux services de santé mentale (2024)*.

- *Études académiques : Analyses des facteurs psychologiques et relationnels dans les dynamiques familiales (2024)*.

4.2. Conflits conjugaux et manque de communication

Les conflits conjugaux sont souvent liés à des désaccords sur les rôles familiaux, les finances, l'éducation des enfants ou les relations avec la famille élargie. Le manque de communication et de compétences en résolution de conflits aggrave ces tensions.

4.3. Stress économique et pression sociale

Pression économique : Le stress lié à la précarité économique, au chômage ou à l'endettement peut fragiliser les relations conjugales. Les couples confrontés à des difficultés financières sont plus susceptibles de divorcer.

Pression familiale et sociale : La pression exercée par la famille élargie ou la société pour se conformer aux normes traditionnelles peut créer des tensions au sein du couple. Par exemple, les attentes en matière de procréation ou de rôles de genre peuvent être sources de conflits.

4.4. Impact de la santé mentale

Les problèmes de santé mentale, tels que la dépression, l'anxiété ou le stress post-traumatique, peuvent affecter la qualité des relations conjugales. La stigmatisation entourant la santé mentale et le manque d'accès aux services de soutien psychologique aggravent ces problèmes.

4.5. Rôle de la médiation et du soutien conjugal

Les centres de médiation familiale, créés dans le cadre des réformes du Code de la Famille, devaient jouer un rôle important dans la gestion des conflits conjugaux. Cependant, leur impact reste limité en raison d'un manque de ressources et de sensibilisation. Par ailleurs, les services de soutien psychologique et de conseil conjugal sont encore peu développés au Maroc, bien qu'ils soient essentiels pour prévenir les divorces et améliorer la qualité des relations conjugales.

4.6. Conséquences des facteurs psychologiques et relationnels

Baisse de la fécondité : Les tensions conjugales et les attentes élevées envers le mariage peuvent dissuader les couples d'avoir des enfants ou de les limiter à un ou deux.

Recul du mariage : La peur des conflits conjugaux et des divorces peut inciter les jeunes à retarder ou à éviter le mariage.

Augmentation des divorces : Les conflits non résolus, le manque de communication et les problèmes de santé mentale sont des causes majeures de divorce au Maroc.

Ce chapitre offre une analyse approfondie des facteurs psychologiques et relationnels qui ont influencé les tendances démographiques au Maroc entre 2000 et 2024. Il met en lumière l'évolution des attentes envers le mariage, les causes des conflits conjugaux, l'impact de la santé mentale et le rôle de la médiation familiale. Cette analyse démontre que ces facteurs sont des causes profondes des changements observés, indépendamment des réformes juridiques ou des conditions économiques.

Partie III : Code de la Famille, Réalités et Préjugés

1. Réalités et Synthèses d'Études Universitaires

Cette partie du livre explore les analyses et les conclusions de quelques études réalisées dans le cadre universitaire, pour approfondir la compréhension des tendances démographiques au Maroc.

1.1 Avis d'Expert-e-s

Les expert-es impliqués dans ces études soulignent que les facteurs économiques (chômage, précarité) et sociaux (aspirations individuelles, éducation des femmes) sont les principaux moteurs des changements démographiques au Maroc. Les réformes du Code de la Famille de 2004 ont amélioré quelques droits pour les femmes, mais leur impact sur les tendances démographiques est limité par des résistances culturelles.

Ces experts appellent à une approche multidimensionnelle pour répondre aux défis démographiques, combinant politiques publiques, initiatives sociétales et recherches académiques approfondies. En effet, les transformations démographiques reflètent des changements structurels profonds, nécessitant des réponses adaptées et concertées.

1.2 Parole aux couples

Les témoignages de couples relatés dans ces études révèlent que les jeunes retardent le mariage pour se concentrer sur leur éducation et leur carrière. Par ailleurs, les conflits conjugaux et les attentes élevées envers le mariage sont des causes majeures de divorce.

Les couples aspirent à des relations basées sur le partenariat et le respect mutuel, mais font face à des défis économiques et sociaux. Ainsi, les aspirations individuelles et les défis économiques redéfinissent les dynamiques conjugales et familiales.

1.3 Comparaisons régionales

Les zones urbaines présentent des taux de fécondité plus bas, un âge au mariage plus élevé et des taux de divorce plus élevés que les zones rurales. Les normes traditionnelles restent fortes dans les zones rurales, mais les jeunes aspirent à plus de liberté et d'autonomie. Les disparités régionales reflètent des réalités socio-économiques et culturelles distinctes, nécessitant des approches différenciées. Ainsi, les politiques publiques doivent tenir compte des spécificités régionales pour répondre efficacement aux défis démographiques.

1.4 Analyse des politiques publiques

Les programmes de planning familial et les services de médiation ont eu un impact positif, mais leur portée reste limitée. Les politiques publiques doivent être renforcées et mieux coordonnées pour répondre aux besoins des familles. Ainsi, une approche intégrée, associant acteurs étatiques et non étatiques, est essentielle pour renforcer les structures familiales.

La synthèse des études sur les dynamiques familiales au Maroc, réalisées dans le cadre universitaire; confirme que les transformations démographiques au Maroc sont le résultat de facteurs multiples et interconnectés. Elle met en lumière l'importance de comprendre les réalités locales et de développer des réponses adaptées pour soutenir les familles dans un contexte en pleine mutation.

Les facteurs clés des différences régionales identifiés par ces études sont:

- Accès à l'éducation et à l'emploi.
- Influence des normes culturelles et religieuses.
- Disponibilité des services de santé reproductive et de médiation familiale.

Les limites qui freinent l'impact des efforts étatiques cités par ces études:

- Les politiques sont souvent mal adaptées aux réalités rurales et aux populations défavorisées.
- Le manque de ressources et de coordination entre les acteurs limite l'efficacité des interventions.

Ce chapitre offre une analyse critique des politiques publiques et des initiatives locales mises en place pour répondre aux défis démographiques au Maroc. Il met en lumière les succès et les limites de ces interventions, tout en proposant des recommandations pour améliorer leur efficacité. Cette analyse fournit une compréhension globale des dynamiques en jeu.

2. Déconstruction des Préjugés⁹

2.1 Le Code de la Famille : un bouc émissaire ?

Le Code de la Famille de 2004, communément appelé Moudawana, a souvent été pointé du doigt par les conservateurs comme la cause principale de la baisse de la fécondité, du recul du mariage et de l'augmentation des divorces au Maroc. Cependant, une analyse approfondie révèle que cette réforme juridique, bien que significative, n'est pas la cause fondamentale des tendances démographiques observées. Ce chapitre vise à déconstruire cette idée reçue en examinant les impacts réels du Code de la Famille et en mettant en lumière les facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents.

⁹ - *Bulletin Officiel du Maroc : Texte du Code de la Famille (2004).*

- *Haut-Commissariat au Plan (HCP) : Rapports sur les tendances démographiques (2024).*

- *Ministère de la Justice : Rapports sur l'application du Code de la Famille (2024).*

- *Études académiques : Université Mohammed V Rabat (2023). Université Hassan II Casablanca (2023).*

Université Ibn Zohr d'Agadir (2023). Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès (2023).

2.2. Code de la Famille de 2004

Le Code de la Famille de 2004 a été adopté dans un contexte de pressions sociales et politiques pour lever une part des discriminations que subissent les femmes au sein de la famille et pour actualiser le cadre juridique familial. Cette réforme visait à répondre aux inégalités persistantes dans les domaines du mariage, du divorce, de la garde des enfants et de la propriété.

Les principales réformes ont concerné l'introduction du concept de responsabilité conjointe entre les époux, remplaçant la notion de "chef de famille", ainsi que l'adoption du divorce par consentement mutuel et le renforcement des droits des femmes en matière de divorce pour discorde (chicago). Par ailleurs, l'accord de la première épouse est devenu nécessaire pour autoriser la polygamie, sinon le divorce pour discorde est automatiquement accordé à la première épouse. Ainsi, ce Code de la Famille de 2004 a permis aux femmes marocaines d'acquérir plus d'autonomie dans les décisions liées au mariage, au divorce. Les réformes ont aussi permis aux femmes de sortir de relations abusives ou précaires¹⁰.

La réforme de 2004 a eu un impact limité sur les tendances démographiques¹¹.

- **Baisse de la fécondité** : La baisse de la fécondité était déjà amorcée avant 2004, en raison de l'urbanisation, de l'accès à l'éducation et des programmes de planning familial.

- **Recul du mariage**: L'âge moyen au premier mariage augmentait déjà avant 2004, reflétant des changements sociaux et économiques plus larges.

- **Augmentation des divorces** : Les divorces ont augmenté en raison de conflits conjugaux et de changements sociaux, plutôt qu'à cause des réformes juridiques.

¹⁰ *Étude sur l'impact du Code de la Famille sur les droits des femmes (Université Mohammed V, 2023).*

¹¹ *Rapport du Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur les tendances démographiques (2024)*

2.3 Facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents¹²

Les principaux **facteurs économiques** qui ont induit les transformations démographiques sont:

- **Chômage et précarité** : Le chômage des jeunes et la précarité économique retardent le mariage et réduisent la fécondité.
- **Coût du mariage** : Les dépenses liées au mariage (sadaq, cérémonies, logement) dissuadent de nombreux jeunes de se marier.

Parmi les principaux **facteurs sociaux et culturels**¹³ qui ont déterminé les transitions familiales; nous pouvons citer les **aspirations individuelles**, car les jeunes aspirent à plus de liberté et d'autonomie, retardant le mariage et réduisant la fécondité. Par ailleurs, **l'influence des médias et les réseaux sociaux** ont introduit de nouveaux modèles de relations conjugales, créant des attentes élevées.

2.4 Limites des réformes 2004 du Code de la Famille

Ce code a été entravé par les résistances culturelles et une application inégale. Dans les zones rurales et au sein des milieux conservateurs, les réformes sont souvent mal appliquées, limitant leur impact¹⁴. d'un autre côté, les normes culturelles et religieuses continuent d'influencer les comportements conjugaux, parfois en contradiction avec les dispositions légales¹⁵.

Ainsi, le Code de la Famille de 2004 a fait avancer le cadre juridique familial au Maroc, en réduisant quelques cas de discriminations et d'injustices faites aux femmes. Cependant, il n'est pas la cause principale de la baisse de la fécondité, ni du recul du mariage ou de l'augmentation des divorces.

¹² *Étude sur les obstacles économiques au mariage (Université Hassan II, 2023)*

¹³ *Étude sur les changements culturels au Maroc (Université Ibn Zohr, 2023)*

¹⁴ *Rapport du Ministère de la Justice sur l'application du Code de la Famille (2024)*

¹⁵ *Étude sur les résistances culturelles aux réformes (Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, 2023).*

Ces tendances sont principalement dues à des facteurs socio-économiques et culturels plus larges, tels que le chômage, la précarité économique, les aspirations individuelles et les changements normatifs.

2.5 Réformes en cours du Code de la famille (2022–2025)

Impulsion royale et le discours de la Fête du Trône : Le 30 juillet 2022, lors du discours de la Fête du Trône, le roi Mohammed VI annonce une révision du Code de la famille. Il insiste sur la nécessité d'un texte « empreint de modération, d'ouverture d'esprit et de concertation ». Cette initiative s'inscrit dans une continuité, après la réforme de 2004, pour répondre aux défis sociaux émergents et aux attentes d'une société en mutation.

Constitution de la commission et les premières propositions : Une commission pluridisciplinaire est mise en place sous l'égide du ministère de la Justice. Après avoir organisé des séances d'écoute de toutes les parties concernées, elle formule environ 139 propositions d'amendements. Certaines propositions supposées être en relation avec la Charia ont été soumises par le Roi au Conseil Supérieur des Oulémas (CSO), pour statuer sur leur adéquation avec les versets coraniques.

L'arbitrage religieux et les limites de l'Ijtihad : Le CSO, présidé par le roi en tant que Commandeur des croyants, a validé certaines propositions, en s'appuyant sur l'*Ijtihad* (interprétation raisonnée des textes religieux) et le principe de *Maslaha* (intérêt général).

Les avancées approuvées incluent **l'exclusion provisoire du foyer conjugal de l'héritage**, protégeant les veuves et enfants de l'expulsion. Cependant, certaines propositions de réforme n'ont pas été acceptées, bien qu'il n'existe pas de verset coranique formel qui étaye leur décision:

- L'adoption du Testament sans contraintes du tiers, ni exclusion des héritier-e-s.
- L'abrogation de la règle du *Taâsib*.
- Le recours à l'ADN pour établir la filiation.
- La succession entre musulmans et non-musulmans.

Le CSO propose des alternatives pour contourner certaines rigidités, comme l'autorisation de donations (*hiba*) aux filles en l'absence d'héritiers mâles, sans remettre en cause le *Taâsib*.

Débats et clivages dans la société marocaine (2023–2025) : La réforme du code de la famille déclenche des tensions vives entre deux visions :

- **Les progressistes**, portés par les coordinations et des associations féministes comme la Coordination Féminine pour une Réforme Globale et Profonde du Code de la Famille, réclament l'égalité successorale et la fin du *Taâsib*, perçu comme une injustice archaïque. Les modernistes dénoncent une « occasion manquée » face à des règles « sans fondement coranique » .
- **Les conservateurs**, appuyés par une frange des oulémas et des groupes religieux, défendent la préservation des structures familiales traditionnelles, arguant que certaines revendications «sapent l'autorité masculine » et contredisent la Charia.

Les médias et les réseaux sociaux amplifient la polarisation : Les débats sont exacerbés par des campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux, où des voix alarmistes accusent la réforme de « déstabiliser la famille » ou de «westerniser la société». Parallèlement, des récits poignants de femmes chassées de leur domicile après le décès de leurs maris, deviennent symboles des lacunes du système successoral.

Le système judiciaire reste le maillon faible de la réforme : Malgré les avancées législatives, les associations soulignent les obstacles pratiques : manque de formation des juges, lenteurs administratives, et interprétations culturellement biaisées des lois. Une réforme du système judiciaire est jugée indispensable pour garantir l'effectivité des nouvelles dispositions.

Ce chapitre déconstruit l'idée reçue selon laquelle les réformes du Code de la Famille seraient la cause principale des tendances démographiques au Maroc. Il met en lumière les impacts réels de ces réformes tout en soulignant l'importance des facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents. Cette analyse contribue à une compréhension nuancée et approfondie des dynamiques familiales contemporaines.

3. L'égalité est la solution¹⁶

L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont souvent perçues par les conservateurs comme des facteurs contribuant à la baisse de la fécondité, au recul du mariage et à l'augmentation des divorces au Maroc. Cependant, cette idée reçue mérite d'être nuancée. Ce chapitre vise à démontrer que l'égalité des sexes est un progrès social qui accompagne, plutôt que cause, les transformations démographiques. Il met en lumière les bénéfices de l'égalité des sexes tout en identifiant les véritables défis socio-économiques et culturels.

3.1. Contexte de l'égalité des sexes au Maroc¹⁷

Accès à l'éducation : Entre 2000 et 2024, le taux de scolarisation des filles a augmenté de manière significative et ce grâce aux politiques implémentées par l'Etat Marocain pour améliorer l'accès à l'éducation,

¹⁶ - *Haut-Commissariat au Plan (HCP): Rapports sur l'éducation, l'emploi et les inégalités genre (2024).*

¹⁷ - *UNESCO Institute for Statistics (UIS).*

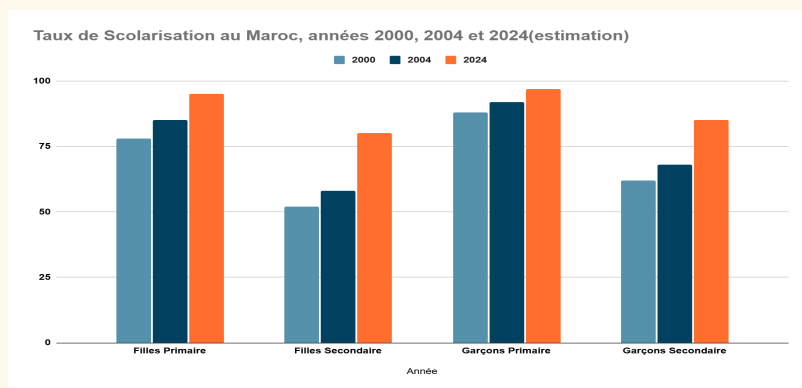
- *Banque mondiale.*

- *Rapports du Ministère de l'Éducation nationale marocain.*

- *Enquêtes nationales sur l'éducation.*

notamment pour les filles. En 2024; le taux de scolarisation des filles se rapproche de celui des garçons dans le primaire et le secondaire. Certes, certains écarts persistent, surtout en milieu rural, en raison de facteurs socio-économiques et culturels. Néanmoins, aujourd’hui les filles sont désormais majoritaires dans l’enseignement supérieur ($\approx 55\%$ des étudiant-e-s) et 42% des femmes âgées de 25 à 34 ans détiennent un diplôme universitaire (HCP, 2024). Ce progrès a permis à aux femmes d’accéder aux postes de responsabilité, bien qu’encore minoritaires dans ces sphères et de commencer à participer à la prise de décision et de revendiquer leurs droits.

Evolution du Taux de Scolarisation au Maroc de 2000 à 2024



Accès au marché du travail¹⁸: Les femmes sont plus présentes dans les secteurs de l’éducation, de la santé et des services, mais il est regrettable de noter que l’accès des femmes au marché du travail a régressé entre 2000 et 2023. Le taux d’activité des femmes qui mesure la proportion de femmes actives (employées ou en recherche d’emploi) parmi la population féminine en âge de travailler) a chuté de 28,1% à 19% environ, soit une chute de près de 30 % en deux décennies 715. Ce taux est très inférieur à la moyenne mondiale de 47%.

¹⁸ **Sources principales :** Haut-Commissariat au Plan (HCP), Banque mondiale, études académiques.

Limites : Les données sur le travail informel et non rémunéré (majoritaire chez les femmes) sont souvent sous-estimées .

En 2023, le Maroc enregistre l'un des taux d'activité féminins les plus bas au monde (**139^e rang mondial** selon le Global Gender Gap Report), derrière plusieurs pays arabes et africains. Les femmes sont confrontées à des obstacles structurels (stéréotypes de genre, faible accès à l'éducation, rôles domestiques prédominants). Ces facteurs s'ajoutent à une économie fragile, générant peu d'emplois formels pour les femmes. et ce à cause des **inégalités persistantes**: Seulement 14 % des femmes marocaines participent au marché du travail. En plus, les femmes au Maroc souffrent d'un **chômage élevé** : 17,2 % des femmes actives sont au chômage (contre 9,1 % pour les hommes). Par ailleurs, elles sont souvent employées dans des secteurs précaires: **57 % des femmes actives occupent des emplois non rémunérés ou informels** (agriculture, aide familiale).

Ainsi, il est déplorable de constater que bien que la scolarisation des filles ait progressé, cela ne se traduit pas par une meilleure insertion professionnelle. Certes, les démarches pour instaurer l'égalité et la parité initiées dans les organismes des secteurs publics et privés, ainsi que les réformes comme l'adoption des quotas pour les conseils d'administration (**40 % d'ici 2027**), visent à améliorer l'inclusion, mais les résultats restent limités.

Réformes juridiques : Le Code de la Famille de 2004 et ses révisions ultérieures ont éliminé quelques injustices dont souffraient les femmes en matière de mariage et de divorce.

3.2. Impact de l'égalité sur les tendances démographiques

Baisse de la fécondité¹⁹ : L'accès à l'éducation et à l'information permet aux femmes de faire des choix éclairés en matière de procréation. De leur côté, les programmes de planning familial, soutenus par l'autonomisation des femmes, ont contribué à réduire la fécondité.

¹⁹ *Rapport du Ministère de la Santé sur la santé reproductive (2024)*

Recul du mariage²⁰ : Les femmes ciblent désormais leur autonomie et retardent le mariage pour se concentrer sur leur formation et leur carrière. Cette autonomisation permet aux femmes de choisir des partenaires qui partagent leurs valeurs et aspirations.

Augmentation des divorces²¹ : Les femmes sont plus enclines à refuser les relations abusives et à demander le divorce en cas de conflits ou d'abus. Par ailleurs, les réformes juridiques ont octroyé aux femmes l'accès au divorce, mais l'augmentation des divorces est principalement due à des conflits conjugaux.

3.3. Bénéfices de l'égalité des sexes

Autonomie économique²² : Les femmes contribuent davantage aux revenus familiaux, améliorant les conditions de vie des ménages.

Éducation des enfants²³ : Les mères éduquées investissent davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants, contribuant au développement humain.

Participation politique et sociale²⁴ : Les femmes sont de plus en plus présentes dans les sphères politiques et sociales, contribuant à des décisions plus inclusives.

3.4. Défis persistants

Inégalités régionales²⁵ : Les femmes rurales et celles issues de milieux défavorisés ont un accès limité à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé.

²⁰ *Étude sur les comportements matrimoniaux (Université Hassan II, 2023).*

²¹ *Rapport du Tribunal de Famille de Casablanca (2024)*

²² *Étude sur l'impact économique de l'autonomisation des femmes (Banque Mondiale, 2024).*

²³ *Rapport de l'UNICEF sur l'éducation des enfants au Maroc (2024).*

²⁴ *Rapport du Ministère de l'Intérieur sur la participation politique des femmes (2024).*

²⁵ *Enquête nationale sur les inégalités de genre (HCP, 2024).*

Stéréotypes de genre²⁶ : Les normes culturelles et les stéréotypes de genre continuent de limiter les opportunités des femmes dans certains domaines.

Violence basée sur le genre²⁷ : Les femmes continuent de faire face à des violences domestiques et à des discriminations, malgré les réformes juridiques.

L'égalité des sexes est un progrès social qui a permis aux femmes marocaines de revendiquer leurs droits, de participer à la vie économique et sociale, et de faire des choix éclairés en matière de famille. Cependant, les défis persistants, tels que les discriminations qui persistent dans la sphère économique, dans la législation nationale et dans certaines dispositions du code de la famille, ainsi que les inégalités régionales, les stéréotypes de genre et la violence basée sur le genre, nécessitent un plaidoyer permanent et des efforts continus. Les tendances démographiques observées sont principalement dues à des facteurs socio-économiques et culturels plus larges, plutôt qu'à l'égalité des sexes elle-même.

Ce chapitre déconstruit l'idée reçue selon laquelle l'égalité des sexes est un problème pour les dynamiques familiales au Maroc. Il met en lumière les bénéfices de l'autonomisation des femmes tout en identifiant les défis persistants. Cette analyse contribue à une compréhension nuancée et approfondie des transformations sociales et démographiques contemporaines.

²⁶ *Étude sur les stéréotypes de genre au Maroc (Université Ibn Zohr, 2023).*

²⁷ *Rapport du Ministère de la Solidarité sur la violence basée sur le genre (2024).*

Partie IV : Recommandations et perspectives

Les tendances démographiques observées au Maroc entre 2000 et 2024, notamment la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces, nécessitent des réponses politiques adaptées et multidimensionnelles. Ce chapitre propose des recommandations concrètes pour les politiques publiques, en s'appuyant sur les analyses précédentes et les meilleures pratiques internationales.

1. Soutien économique aux jeunes et aux couples

1.1 Emploi des jeunes

L'Etat Marocains est appelé à **créer des emplois décents**²⁸, afin de réduire le chômage des jeunes et améliorer leur stabilité économique; pour ce faire, il serait pertinent de promouvoir les secteurs à fort potentiel de création d'emplois (technologie, énergies renouvelables, tourisme), et d'encourager l'entrepreneuriat par des programmes de formation et des incitations fiscales.

1.2 Qualifier pour les métiers de demain

La formation professionnelle²⁹ est aussi un important levier qui permet d'adapter les compétences des jeunes aux besoins du marché du travail. Il s'agit pour l'Etat de renforcer les programmes de formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé, en ciblant les secteurs émergents et les métiers porteurs.

²⁸ *Rapport de la Banque Mondiale sur l'emploi des jeunes au Maroc (2024).*

²⁹ *Étude sur les compétences et l'employabilité des jeunes (Université Mohammed V, 2023).*

1.3 Allègement des coûts du mariage

Pour réduire les obstacles économiques au mariage, des **subventions et aides financières**³⁰ destinées aux jeunes couples pourraient être mises en place par l'Etat, ainsi que des campagnes de communication pour éviter les excès des dépenses liées aux cérémonies du mariage.

Faciliter l'accès à un logement décent pour les jeunes couples les encourage à se marier et à procréer. A cette fin, l'Etat est appelé à développer des programmes de logements sociaux à prix abordables, et à proposer des prêts immobiliers à taux réduits pour les jeunes mariés³¹.

2. Soutenir et accompagner la famille

2.1 Renforcer les services de médiation familiale

Pour prévenir les divorces en gérant les conflits conjugaux, l'Etat est invité à créer des centres de médiation et de soutien psychologiques pour accompagner les couples en difficulté, et ce dans toutes les régions du Maroc, y compris dans les zones rurales, et former des médiatrices-eurs familiales-aux qualifié-es et sensibiliser les couples et le public aux services disponibles³². Il serait pertinent d'intégrer des services de soutien psychologique dans les centres de médiation et sensibiliser le public à l'importance de la santé mentale dans les relations conjugales³³.

2.2 Développer les structures d'aide à la famille

Pour éviter les conflits entre époux dus aux soins à prodiguer aux enfants ou aux parents et autres membres de la famille malades ou âgées; **les**

³⁰ Rapport du Ministère de la Famille sur les coûts du mariage (2024).

³¹ Étude sur l'accès au logement au Maroc (Université Hassan II, 2023)

³² Rapport du Ministère de la Solidarité sur la médiation familiale (2024).

³³ Étude sur les besoins en santé mentale au Maroc (Université Ibn Zohr, 2023).

couples ont besoin de structures de proximité et abordables de garde d'enfant , de malade et d'aide familiale et d'accompagnement, pour prendre la relève en cas de besoin et éviter le surmenage surtout des femmes auxquelles incombent souvent de tels soins.

2.3 Soutien aux familles monoparentales

Le nombre de familles dirigées par une femme est actuellement d'environ 1.500.000 familles, soit 20% de l'ensemble des familles marocaines, d'où la nécessité de renforcer l'autonomie financière des femmes divorcées par la mise en place de Programmes de réinsertion professionnelle. En parallèle, il est pertinent d'offrir des formations professionnelles et des opportunités d'emploi aux femmes divorcées et de créer des réseaux de soutien pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail³⁴.

Ces femmes qui mènent leur barques seules ont besoin de soutien pour faciliter leur accès à un logement décent et à des services de garde d'enfants. L'Etat est appelé à développer des programmes de logements sociaux pour les familles monoparentales et à soutenir les crèches et les services de garde d'enfants, et d'aide familiale accessibles et abordables³⁵.

³⁴ *Rapport du Ministère de la Famille sur les programmes de réinsertion (2024).*

³⁵ *Étude sur les besoins des familles monoparentales (Université Mohammed V, 2023).*

3. Égalité et Inclusion

3.1 Promotion de l'égalité des sexes

Renforcer l'égalité des sexes dès le plus jeune âge est d'une importance cruciale afin de réussir une vie de couple sereine et équilibrée à l'âge adulte. Il s'agit d'intégrer des modules sur l'égalité des sexes dans les programmes scolaires dès l'école primaire et de sensibiliser les communautés aux droits des femmes et aux avantages de l'égalité des sexes³⁶.

La lutte contre les violences basées sur le genre est nécessaire pour protéger les femmes contre les violences domestiques et les discriminations. Il s'agit pour l'Etat de renforcer les lois contre les violences basées sur le genre et assurer leur application et de créer des centres d'accueil et de soutien pour les femmes victimes de violences³⁷.

Les politiques publiques proposées visent à répondre aux défis démographiques au Maroc en s'attaquant aux causes profondes, telles que le chômage, les inégalités et la vulnérabilité économiques, les conflits conjugaux et les obstacles à l'égalité des sexes. Ces recommandations nécessitent une approche volontariste, une coordination entre les acteurs étatiques, non étatiques et la société civile, ainsi qu'un engagement politique fort et des budgets suffisants pour leur mise en œuvre.

³⁶ *Rapport de l'UNESCO sur l'éducation à l'égalité des sexes (2024).*

³⁷ *Rapport du Ministère de la Solidarité sur la violence basée sur le genre (2024).*

3.2 Focus sur les populations vulnérables

Femmes rurales et défavorisées³⁸ : Pour mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes rurales et défavorisées, il est nécessaire de mener d'une part des études qualitatives et quantitatives sur les obstacles à l'éducation, à l'emploi et à la santé reproductive, et de développer d'autre part des programmes ciblés pour améliorer leur autonomie et leur bien-être.

Jeunes et célibataires³⁹ : Il est important d'explorer les motivations et les défis des jeunes et des célibataires en matière de mariage et de procréation. Il s'agit pour cela d'analyser les aspirations, les attentes et les obstacles économiques et sociaux, afin de proposer des solutions adaptées pour répondre à leurs besoins.

Les initiatives proposées dans ce chapitre visent à renforcer les structures familiales et à répondre aux défis démographiques au Maroc. Ces initiatives nécessitent une collaboration étroite entre les acteurs étatiques, non étatiques et la société civile, ainsi qu'un engagement fort des communautés locales. En promouvant un modèle de mariage basé sur le partenariat, en renforçant les structures d'accompagnement familial et en soutenant les femmes divorcées et les familles monoparentales, ces initiatives contribueront à améliorer la qualité de vie des familles marocaines.

La recherche future doit adopter une approche interdisciplinaire et innovante pour mieux comprendre les défis démographiques au Maroc. En combinant des études longitudinales, des approches interdisciplinaires, des collaborations internationales et un focus sur les populations vulnérables, les chercheurs pourront fournir des insights précieux pour orienter les politiques publiques et les initiatives sociétales.

³⁸ *Rapport du Ministère de la Santé sur les inégalités de genre en milieu rural (2024).*

³⁹ *Étude sur les jeunes et le célibat au Maroc (Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, 2023).*

Ces efforts contribueront à renforcer les structures familiales et à améliorer la qualité de vie des Marocains.

Cette partie propose des recommandations concrètes pour les politiques publiques, visant à renforcer les structures familiales et à répondre aux défis démographiques au Maroc. Ces recommandations offrent une base solide pour des actions futures.

Conclusion générale

L'analyse des tendances démographiques au Maroc entre 2000 et 2024 révèle une transformation profonde des structures familiales, marquée par une baisse de la fécondité, un recul du mariage et une augmentation des divorces. Ces phénomènes sont le résultat de facteurs multiples et interconnectés, incluant des dimensions économiques, sociales, culturelles, juridiques et psychologiques.

Facteurs économiques : Le chômage, la précarité économique et le coût élevé du mariage ont retardé l'âge du mariage et réduit le désir d'avoir des enfants.

Facteurs sociaux et culturels : Les aspirations individuelles, l'autonomisation des femmes et l'influence des médias ont modifié les normes et les attentes en matière de mariage et de famille.

Facteurs juridiques et institutionnels : Les réformes du Code de la Famille de 2004 ont renforcé certains droits des femmes, mais leur impact sur les tendances démographiques est limité par des résistances culturelles et une application inégale.

Facteurs psychologiques et relationnels : Les conflits conjugaux, le manque de communication et les attentes élevées envers le mariage ont contribué à l'augmentation des divorces.

Ces tendances reflètent une évolution vers des modèles familiaux plus individualistes et diversifiés, tout en posant des défis importants pour la société marocaine.

Message clé

Le message clé de cette étude est que les tendances démographiques observées au Maroc ne sont pas principalement dues aux dispositions introduites par le Code de la Famille de 2004 ou à ses révisions en cours. Bien que ces réformes aient joué un rôle important dans la modernisation du cadre juridique familial, les causes profondes des changements démographiques résident dans des facteurs socio-économiques et culturels plus larges.

- **L'égalité des sexes est un progrès** : L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont des avancées sociales qui ont permis aux femmes de revendiquer leurs droits et de participer davantage à la vie économique et sociale. Ces progrès ne doivent pas être perçus comme un problème, mais comme une opportunité pour construire des relations conjugales et familiales plus équilibrées et épanouissantes.
- **Les défis persistent** : Les inégalités régionales, les stéréotypes de genre, l'insuffisance des structures d'aide à la famille et la violence basée sur le genre continuent de limiter les opportunités des femmes et de fragiliser les structures familiales.

Ouverture et perspectives

Pour répondre aux défis démographiques et renforcer les structures familiales, il est essentiel d'adopter une approche multidimensionnelle et inclusive, combinant des politiques publiques, des initiatives sociétales et des recherches futures.

Politiques publiques et initiatives sociétales

- Soutenir l'emploi des jeunes et alléger les coûts du mariage.
- Renforcer les services de médiation familiale et de santé reproductive.
- Promouvoir l'égalité et lutter contre les violences basées sur le genre.
- Promouvoir le mariage basé sur le partenariat et le respect mutuel.

- Renforcer les structures d'accompagnement familial et soutenir les femmes divorcées.
- Impliquer les communautés locales et les leaders dans la promotion de valeurs familiales positives.

Bien que le processus de réforme du code de la famille marque une étape clé, et que le roi Mohammed VI insiste sur la nécessité d'un «ijtihad permanent» pour adapter le texte aux évolutions futures, ce processus reste inachevé car des questions cruciales restent en suspens :

- Absence de reconnaissance de filiation légale des enfants nés hors mariage.
- Maintien du Taassib et de la discrimination dans le partage de l'Héritage
- Maintien de la polygamie sous conditions restrictives.

Les dispositions attendues renforceront certainement la protection des femmes et des enfants, mais leur succès dépendra aussi de leur appropriation par la société. Les jeunes générations connectées joueront un rôle central dans cette transition.

En conclusion, les transformations démographiques au Maroc reflètent des changements sociaux et économiques profonds, qui nécessitent des réponses adaptées et concertées. En combinant des efforts politiques, sociétaux et académiques, il est possible de construire un avenir où les familles marocaines sont plus résilientes, équilibrées et épanouies.

Cette conclusion générale synthétise les résultats de l'étude, met en lumière le message clé et propose des perspectives pour l'avenir. Elle s'appuie sur des analyses approfondies, offrant une vision claire et nuancée des défis et des opportunités liés aux transformations démographiques au Maroc.

Annexe 1 : Définitions des principales abréviations

Cette annexe fournit les définitions des abréviations utilisées dans l'ouvrage pour faciliter la compréhension des lecteurs.

1. HCP : Haut-Commissariat au Plan
 - Organisme officiel marocain chargé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données statistiques.
2. SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
 - Salaire minimum légal au Maroc, applicable dans tous les secteurs d'activité.
3. SMAG : Salaire Minimum Agricole Garanti
 - Salaire minimum spécifique au secteur agricole au Maroc.
4. CERED : Centre d'Études et de Recherches Démographiques
 - Centre de recherche marocain spécialisé dans les études démographiques et sociales.
5. UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
 - Organisation des Nations Unies dédiée à la protection des droits des enfants.
6. UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
 - Organisation internationale qui promeut l'éducation, la science et la culture.
7. ILO : International Labour Organization (Organisation Internationale du Travail)
 - Agence des Nations Unies spécialisée dans les questions liées au travail et à l'emploi.

Annexe 2 : Définitions des principaux concepts

Cette annexe clarifie les concepts clés abordés dans l'ouvrage pour une meilleure compréhension des enjeux démographiques et sociaux.

1. **Fécondité** : Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (généralement entre 15 et 49 ans).
2. **Taux de divorce** : Nombre de divorces pour 1 000 couples mariés dans une population donnée sur une période spécifique.
3. **Âge moyen au premier mariage** : Âge moyen auquel les individus se marient pour la première fois.
4. **Autonomisation des femmes** : Processus par lequel les femmes acquièrent une plus grande autonomie économique, sociale et politique.
5. **Code de la Famille (Moudawana)** : Loi marocaine régissant les relations familiales, y compris le mariage, le divorce, la garde des enfants et la succession.
6. **Médiation familiale** : Processus par lequel un médiateur aide les couples en conflit à trouver des solutions mutuellement acceptables, souvent pour éviter le divorce.
7. **Planning familial** : Ensemble de méthodes et de services visant à permettre aux couples de planifier le nombre et l'espacement des naissances.
8. **Chômage des jeunes** : Taux de chômage parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans.

9. **Inégalités de genre** : Disparités entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux ressources, aux opportunités et aux droits.

10. **Violence basée sur le genre** : Toute forme de violence physique, psychologique ou économique dirigée contre une personne en raison de son genre.

11. **Urbanisation** : Processus par lequel une proportion croissante de la population vit dans des zones urbaines.

12. **Transition démographique** : Passage d'un régime de forte mortalité et natalité à un régime de faible mortalité et natalité, souvent accompagné d'une baisse de la fécondité.

13. **Taux de célibat** : Proportion de personnes qui ne se sont jamais mariées dans une population donnée.

14. **Santé reproductive** : État de bien-être physique, mental et social lié au système reproductif, incluant l'accès à des services de planning familial.

15. **Individualisation des choix de vie** : Tendance des individus à privilégier leurs aspirations personnelles (éducation, carrière) avant les obligations familiales ou sociales.

Annexe 3 : Références

Cette annexe regroupe l'ensemble des références utilisées dans l'ouvrage, avec des détails précis sur chaque source pour permettre aux lecteurs de les consulter ou de les approfondir.

A : Références institutionnelles

1. Haut-Commissariat au Plan (HCP)

- Titre : Rapports sur les tendances démographiques au Maroc (2000-2024) : Données officielles sur la population, la fécondité, le mariage, le divorce et les indicateurs socio-économiques.

- Lien : [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma)

2. Ministère de la Santé

- Titre : Rapports sur la santé reproductive et le planning familial: Statistiques sur l'utilisation des contraceptifs, l'accès aux services de santé reproductive et les programmes de planning familial.

- Lien : [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma)

3. Ministère de la Justice

- Titre : Rapports sur les réformes du Code de la Famille et les statistiques judiciaires: Données sur les divorces, les mariages et l'application des réformes juridiques. Lien [www.justice.gov.ma](http://www.justice.gov.ma)

4. Ministère de la Solidarité

- Titre : Rapports sur les services de médiation familiale et la violence basée sur le genre : Informations sur les programmes de soutien aux familles et aux femmes victimes de violence.

- Lien : [www.solidarite.gov.ma](http://www.solidarite.gov.ma)

5. Banque Mondiale

- Titre : Rapports sur l'emploi des jeunes et l'utilisation des données massives (big data).
- Description : Analyses économiques et sociales sur le marché du travail et les tendances démographiques.
- Lien : [www.banquemondiale.org](<http://www.banquemondiale.org>)

6. UNICEF

- Titre : Rapports sur la parentalité et les droits des enfants au Maroc.
- Description : Études sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants.
- Lien : [www.unicef.org](<http://www.unicef.org>)

7. UNESCO

- Titre : Rapports sur l'éducation à l'égalité des sexes.
- Description : Analyses sur les programmes éducatifs visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.
- Lien : [www.unesco.org](<http://www.unesco.org>)

B. Références académiques

1. Université Mohammed V de Rabat

- Titre : Études sur l'impact des réformes du Code de la Famille.
- Description : Recherches sur les effets des réformes juridiques sur les dynamiques familiales.
- Lien : [www.um5.ac.ma](<http://www.um5.ac.ma>)

2. Université Hassan II de Casablanca

- Titre : Études sur les comportements matrimoniaux et les modèles conjugaux.
- Description : Analyses sociologiques sur les tendances du mariage et du divorce.
- Lien : [www.uh2c.ac.ma](<http://www.uh2c.ac.ma>)

3. Université Ibn Zohr d'Agadir

- Études sur les besoins en santé mentale et les stéréotypes de genre.
- Description : Recherches sur les défis psychologiques et culturels dans les dynamiques familiales. Lien : [www.uiz.ac.ma](<http://www.uiz.ac.ma>)

4. Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès

- Titre : Études sur les pratiques matrimoniales en milieu rural.
- Description : Analyses des comportements familiaux dans les zones rurales du Maroc. Lien : [www.usmba.ac.ma](<http://www.usmba.ac.ma>)

C. Références internationales

1. Organisation Internationale du Travail (ILO)

- Titre : Rapports sur l'emploi et les conditions de travail au Maroc.
- Description : Données sur le chômage, les salaires et les conditions de travail. Lien : [www.ilo.org](<http://www.ilo.org>)

2. Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED)

- Titre : Études sur les causes des divorces et les dynamiques familiales.
- Description : Recherches approfondies sur les facteurs socio-économiques et culturels influençant les tendances démographiques. Lien : [www.cered.ma](<http://www.cered.ma>)

Familles Marocaines en Transition

(2000-2024)

Contexte et objectifs de l'ouvrage

Cet ouvrage explore les transformations démographiques majeures au Maroc entre 2000 et 2024, marquées par une baisse significative de la fécondité, un recul du mariage et une augmentation des divorces. L'objectif principal est de démontrer que ces tendances ne sont pas principalement dues aux réformes du Code de la Famille, mais à des facteurs socio-économiques, culturels et psychologiques plus profonds. L'ouvrage vise à fournir une analyse nuancée et documentée, en s'appuyant sur des données quantitatives, des études qualitatives et des témoignages, afin de proposer des recommandations politiques et sociétales pour l'avenir.

Par Maria Charaf , Experte

www.koony.ma et www.parity.ma

YouTube : [@mariacharf3814](https://www.youtube.com/@mariacharf3814) et [@koony9938](https://www.youtube.com/@koony9938)

TikTok : [@maria.charaf1](https://www.tiktok.com/@maria.charaf1)

FB : [facebook.com/maria.charaf](https://www.facebook.com/maria.charaf)

Parity.ma et Koony.ma